



Emmanuel Dongala,
Écrivain

Le temps de la désobéissance civile au Congo

Paris le 28/10/2015

S'il y avait une échelle de Richter de la violence, la République du Congo se situerait au niveau 9, c'est à dire la position la plus catastrophique : assassinats, répressions violentes, guerres civiles, coups d'État réels ou virtuels, ont émaillé l'histoire politique de cette ancienne colonie française depuis l'indépendance acquise en 1960, avec pour corollaire, des milliers de morts et une pauvreté chronique dont le pays tarde à se remettre. Tous ces drames ont pour commun dénominateur la prise du pouvoir et/ou sa conservation.

Pour remédier de façon définitive à cette fatalité, la nation s'est retrouvée toute entière, sans exclusive et de façon solennelle, en une Conférence Nationale Souveraine (CNS) pour fixer les règles devant permettre à la vie politique de se redéployer sur des bases plus démocratiques, afin de conjuguer les efforts et affronter les enjeux de développement.

Ces règles du jeu, acceptées par tous, furent enchâssées dans la Constitution de 1992. Parmi celles-ci figurent, notamment, le multipartisme, les élections libres, le droit à la désobéissance civile et surtout, la limitation à deux du nombre de mandats du Président de la République, garantissant ainsi l'alternance et le renouvellement à la tête de l'État.

Mais voilà qu'après avoir cumulé plus de trente années à la tête de l'État, le Général Denis Sassou Nguesso, décide arbitrairement de changer les règles du jeu, avant l'échéance de son second et dernier mandat. Les principes si chèrement acquis à la Conférence Nationale, repris pour certains dans la Constitution en vigueur depuis 2002, sont donc remis en cause.

Le nouveau texte constitutionnel, élaboré dans l'opacité la plus totale, lui donne ainsi la possibilité de rempiler pour un nouveau mandat, renouvelable deux fois, et pourquoi pas, se faire succéder par un des siens, créant alors une dynastie. Par ailleurs, ce texte stipule en ses articles 10 et 91 l'immunité « planétaire » du Président de la République : « ... *Aucune poursuite pour des faits qualifiés de crime, délit ou manquement grave à ses devoirs commis à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ne peut être exercée contre le président de la République après la cessation de ses fonctions.* » (Cf. Article 91 de la Constitution soumise le 25/10/2015 au Référendum boycotté par les Congolais). Cette disposition officialise *a posteriori*, à la face du monde, les pratiques mafieuses ayant jalonné depuis 1977 l'offre politique de Denis Sassou Nguesso (assassinats de deux présidents de la République et d'un Cardinal en 1977 ...), et institue *ipso facto* l'impunité généralisée.

Faute d'alternance démocratique au sommet de l'État, le Congo risque de renouer avec ses vieux démons : l'instabilité et la lutte acharnée pour le pouvoir, avec son lot de victimes.

Dans le simulacre de référendum constitutionnel du 25 octobre 2015 au Congo, il ne s'agissait pas d'exercer son devoir de citoyen en allant voter librement, en toute conscience, pour ou contre un texte de loi comme l'ont seriné les partisans du changement de Constitution. Il s'agissait de donner un vernis démocratique à un exercice frauduleux dont le résultat était connu d'avance.

La sagesse aurait voulu que le Général Denis Sassou Nguesso retire son projet de référendum. Malheureusement, il ne l'a pas fait. Illégalité. Forfaiture. Parjure. Dans ces conditions, aller voter NON, n'aurait rien changé, les urnes congolaises sous le règne du Général Denis Sassou Nguesso ayant un pouvoir miraculeux : tout bulletin NON qui y entre, en ressort transformé en OUI. Inutile donc d'aller voter car *toutes* les élections organisées par le Général Denis Sassou Nguesso depuis qu'il détient les rênes du pouvoir sont truquées.

Boycotter non plus, n'aurait servi à rien, la liste électorale étant faite de telle sorte que le pouvoir trouve toujours le nombre d'électeurs qu'il lui faut. Qui, par exemple, ignore qu'entre 2007 et 2014, la région de la Cuvette a connu une croissance démographique fulgurante et fictive de 45%, alors qu'au cours de la même période, la région du Niari, l'une des plus dynamiques du pays, a enregistré une étonnante baisse démographique

de près de 20% (Cf. Commission Nationale des Élections, 2014, Congo). Ceci conforte le rapport de mission de l'Organisation Internationale de la Francophonie datant de 2013, qui stipule : « ... *la mauvaise qualité des listes électorales peut induire un important biais dans le résultat du scrutin, par exemple lorsqu'un groupe est sous-représenté ou surreprésenté en fonction de sa région de domicile, de son âge, de son sexe, de son ethnie, de sa religion ou de sa langue.* »



© Photo
Meeting du 27 septembre 2015 au Bd. Alfred Raoul à Brazzaville

Le 25 octobre 2015, un nouveau coup d'État contre la République a eu lieu. Et ce, au mépris des dispositions des articles 17 point 1, et 25 point 5, de la *Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance*, et en totale contradiction avec les engagements de la communauté internationale tels qu'exprimés aussi bien par le président de la République Française, François Hollande, au Sommet de la Francophonie en novembre 2014, que par le président Américain, Barack Obama, au Sommet USA-Afrique en août 2014.

Maintenant est donc arrivé le temps de la désobéissance civile. Un droit constitutionnellement garanti, dans l'esprit républicain de la Conférence Nationale Souveraine de 1991.

Emmanuel Dongala, *Écrivain*,
Richard B. Fisher Chair in Natural Sciences (*Emeritus*)
Bard College at Simons's Rock, Massachusetts, USA
Mail : edongala@simons-rock.edu

Contacts et co-signataires
Noël Magloire Ndoba, *économiste universitaire, coordinateur du projet PURADDEP*
Mail : bantuonline2009@gmail.com

Mawawa Mâwa-Kiese, *Physicien*
Mail : edpaari@yahoo.fr

Paris le 28/10/2015

Premiers Signataires

Aty Tsati	Gilbert	Journaliste
Babimba	Roger	Administratif
Bakima Baliele	Mathieu	Enseignant, Journaliste
Balonga	Justin	Enseignant
Balossa	Joachim	Enseignant
Bamezon	Rostide	RH
Baouna	Bedel	Journaliste
Bathem	Léopold Evariste	Avocat
Biango	Mingwa	Chef de projet (Telecom)
Bidounga	Olivier	Conservateur de Musée, retraité
Bimbou	Gustave	Journaliste
Bowao	Charles-Zacharie	Philosophe
Colelat	Mary Albert	Professeur de Droit, retraité
Dandila	Justin	Juriste
Dilou	Bernadin	Economiste
Djess Kibangou	Maurice	Economiste
Dzaba	Jean-Benoît	Economiste
Elenga	Ayina	Economiste
Facho	Balaam Faustin	Universitaire (Tchadien)
Itoua Okongo	Jérôme	Juriste
Kihoulou	Antoine	Historien
Kivouvou	Donatien	Architecte
Kounzilat	Alain	Editeur
Kwaou-Mathey	Théodore	Designer
Laokole	Annette-Yoram	Politiste (Tchadienne)
Libissa	Alexandre Magloire	Médecin
Loubassou	Joseph	
Loubelo	Eugène-Fernand	Physiologiste
Loukakala-Matsiona	Basile	Chef de projet (Telecom)
Loutaya	Rosalie	Infirmière Hospitalier
Louzala	Maurille	Enseignant
Mabandza	Edouard	Animateur Social
Mabiala	Joseph	Enseignant-Chercheur
Malalou Koumba	Gertrude	Enseignant-Chercheur
Maleckat	Jean-Luc	Economiste
Manckassa	Christian Jean Claude	Contrôleur de gestion
Mankessi	Guy	Journaliste
Manona	Martin	Historien et Administrateur
Mappingou	Marc	Sociologue
Mationgo	Sébastien	Philosophe
Mavoungou Pambou	René	Universitaire
Mbemba	Théophile	Logisticien
Mbemba-Dya-Benazo-Mbanzulu	Rudy	Avocat et Kongologue
Mboukou	Alphonse	Universitaire
Mene Berre	José	Consultant (Gabonnais)
Miayoukou	Alexis	Consultant
Missamou	Jean-Félix	Informaticien
Missamou	Philippe	Avocat

Missengué	François	Enseignant
Mohamed-Ali	Abali	Enseignant (Tchadien)
Mouanda-Moussoki	Prosper	Enseignant
Mouberi	Aimé	Avocat
Moukala	Ferdinand-Justice	Juriste
Moukolo	Joseph	Enseignant
Moussounda	Simon-Pierre	Romancier (Colonel)
Moutsila	Brian	Maintenance Informatique
Moutsila	Ludwig-Josef	Logisticien
Moutsila	Winne	Cadre hospitalier
Moutsila	Astrid	Cadre territorial
Moutsila	Benjamin	Professeur Retraité
Myamballat N.G.	Sosthène	Docteur Ingénieur
Ngolongolo	Appolinaire	Journaliste, écrivain
Nkounkou	Séverin	Enseignant Biotechnologie
Ntougamani	Benjamin	Enseignant
Pantou	Eric	Avocat
Sadio-Morel	Kanté	Journaliste
Samba Dia Nkoumbi	Jean-Richard	Economiste
Tchinkati	Rodrigue	Informaticien
Touanga	Marcel	Colonel
Tsouares	Paul	Architecte
Youlou	Philippe	Avocat

